

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANNGES RELIGIEUX,

POLITIKES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XI. Montreal, Mardi, 18 Juillet 1848. No. 89.

NOUVELLES ETRANGERES.

RESUME. — Le steamer *Caledonia* est entré à Jersey City hier vers une heure et demie du matin, après une traversée de quatorze jours et quelques heures. Nous devons à cet arrivage des dates d'Angleterre du 24 juin et de France du 22; et nous nous empressons d'avancer le jour de notre publication, afin de mettre immédiatement sous les yeux de nos lecteurs les nouvelles qui nous parviennent.

Nos journaux et nos correspondances s'accordent à tracer un triste tableau de la situation actuelle de notre patrie: l'inquiétude et le malaise s'y propagent de la façon la plus inquiétante. Paris, quoique moins agité que dans la première quinzaine de juin, est toujours dans cet état fébrile qui donne de l'importance à la moindre commotion; d'un autre côté les départements sont en proie à des agitations dont on ne saurait se dissimuler la gravité. Pour être de nature diverse, elles n'en arrivent pas moins à un même résultat: augmenter la défiance et rendre plus difficile l'œuvre d'organisation par l'Assemblée nationale.

Cette œuvre néanmoins se poursuit, non pas avec la rapidité et l'ensemble qu'on pourrait y désirer, mais au moins avec une persévérance qui permet d'espérer qu'elle finira par arriver à bien. La commission de constitution a soumis, le 19 juin, à l'Assemblée nationale, le projet de charte Républicaine qu'elle a élaboré avec le soin le plus consciencieux.

La présentation de ce projet a été, bien entendu, le grand événement des sept jours dont nous recevons l'historique; des péripéties assez variées sont venues aussi le signaler, et l'esquisse que nous donnons des séances de l'Assemblée nationale, aussi bien que certaines parties de la chronique générale, les feront aisément saisir à nos lecteurs. Le prince Louis-Napoléon a encore joué un certain rôle dans les délibérations de l'Assemblée et dans les mouvements de la place publique. C'est sur ce dernier point surtout que son influence se fait sentir, et d'une façon déplorable, on peut le dire. Il n'agit du reste que de loin, et dans son propre intérêt c'est ce qu'il a de mieux à faire: c'est l'unique moyen d'entretenir l'illusion de certaines classes du peuple français qui n'apprécient le neveu qu'à travers la glorieuse auréole de son oncle. Simple représentant, Louis Napoléon fut descendu immédiatement à son juste niveau; il l'a fort bien senti, et il a refusé de venir siéger à l'Assemblée nationale, en ayant soin de mettre sur le compte de son patriotisme, ce qui n'est rien autre chose qu'un calcul assez habile de son ambition. Il aura ainsi toute facilité pour mettre sans danger la main dans les troubles qui pourront survenir et dont il compte toujours tirer parti. Mais, nous l'avons dit et nous le répétons, ses folles illusions, ses espérances insensées, ses coupables tentatives doivent échouer devant le bon sens national. La France n'a point fait une révolution pour venir retomber dans une insupportable parodie du régime impérial; et ce n'est jamais de ce côté que nous craignons un danger sérieux.

C'est en vain que les journaux anglais s'efforcent à grossir l'importance du mouvement napoléonien, c'est en vain qu'ils nous entretiennent de ses chances: il n'aboutira qu'à produire quelques émeutes; jamais il n'ira plus loin. Combien de temps durera l'effervescence qu'il a produite? Voilà la seule question. D'après les dernières dépêches reçues par ces journaux, il y avait eu recrudescence d'agitation le 23 dans la journée; l'émeute s'était enhardie jusqu'à dresser des barricades, et la cause du prince Louis-Napoléon était en bonne voie de succès. Mais la même histoire, ou à peu près, nous avait été racontée au précédent arrivage; et pourtant, quand nous avons pu vérifier l'authenticité de ces récits, nous les avons trouvés dépourvus de tout fondement. Nous sommes donc fort tentés de nous désister de la nouvelle édition qu'on en donne.

Hors de France, nous avons à mentionner trois événements: des troubles à Berlin, triste épisode qui n'aura pas, il faut l'espérer, de trop graves conséquences; le soulèvement et le bombardement de Prague, suite inévitable de la lutte engagée entre la nationalité bohème et la puissance impériale; et, enfin, la prise de Vicence par les Autrichiens. Ce dernier événement était presque prévu: les Autrichiens, maîtres du Frioul et de Bassano, doivent chercher à rouvrir les communications avec Vérone, leur principale place d'armes dans la vallée de l'Adige; or, Vicence commande ces communications. Ils ont attaqué cette ville qui, du reste, était hors d'état de résister, et dont la garnison cependant n'obtint une capitulation des plus honorables. Ce succès assure aux Autrichiens l'avantage dans les provinces Vénitiennes: ils y sont en forces très supérieures, et ils peuvent entreprendre à peu près tout ce qu'ils voudront, excepté de prendre Venise et de franchir le Pô, à ce qu'il nous semble du moins pour le moment. Mais du côté de Vérone, l'armée de Charles-Albert, toujours énergique et victorieuse, remplie de confiance et de résolution, s'appareille à frapper le coup décisif sur le point d'appui central de la nomination autrichienne. C'est dans les remparts de Vérone que réside la question. Sans doute en ce moment les énormes canons du calibre de 32, que l'artillerie piémontaise avait braqués contre Peschiera, sont dirigés contre les forts de Vérone et ses fameux tours maximilienne. Une grande péripétie est proche. La victoire est devenue pour Charles-Albert une nécessité des plus urgentes.

Correspondant des Etats-Unis.

Paris, 19 juin. — Après une discussion fort animée sur les ateliers nationaux, qui a eu lieu entre M. Falloux, rapporteur de la commission des travailleurs, et Trélat, ministre des travaux publics, légal a traité la question en litige plutôt en philosophie humanitaire qu'en homme d'Etat, l'Assemblée a écouté dans un religieux silence la lecture du projet de constitution par M. Marrast. Toute la première partie de ce travail consiste en définitions et en principes généraux sur les devoirs et les droits des citoyens; la seconde partie a pour objet l'administration intérieure de la république et la garantie des droits.

Il n'y aurait qu'une chambre et un conseil d'Etat, préparant les projets de loi, comme cela existait sous la constitution consulaire.

Nous avons remarqué une clause qui pourrait bien être d'une application prochaine. Si le président ne réunit pas la majorité absolue, il serait choisi par l'Assemblée sur les cinq candidats qui auraient obtenu le plus de suffrages. Voici d'ailleurs les dispositions principales de ce projet de constitution. Les devoirs de l'homme consistent dans la défense des lois, la défense de la patrie, l'obéissance aux chefs de la famille, et dans l'observation de la maxime: "Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fut fait." Les droits de l'homme sont la liberté, l'égalité, la sécurité, l'instruction gratuite, le travail, la propriété, l'assistance. La liberté est le droit d'aller et venir, sans armes, de parler, de pétitionner, d'exprimer son opinion, soit par la voie de la presse, soit par tout autre moyen; la liberté n'a de limites que la sécurité publique. L'égalité consiste dans l'exclusion des castes et des privilèges. La sécurité consiste dans la protection de la famille et de la propriété. L'instruction est le droit de tous les Français à recevoir la culture de l'intelligence gratuitement. Le droit au travail est celui qu'à tout homme de vivre en travaillant. La propriété consiste dans le droit de jouir et disposer de tous les biens matériels et intellectuels légitimement acquis. L'assistance est due aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards. La constitution de la France est une république démocratique, une et indivisible. Le pouvoir législatif se compose d'une Assemblée de 750 membres nommés par le suffrage universel. Les fonctions de représentants sont incompatibles avec les fonctions publiques, à l'exception de celles de ministres, de maire de Paris, et quelques autres dont le siège est à Paris. Le peuple français délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui prend le titre de président de la république. Pour être président de la république, il suffit d'être né Français et âgé de 30 ans. Il y a un vice-président de la république nommé pour quatre ans par l'Assemblée nationale sur la présentation du président. Le président ne pourra être réélu qu'après quatre années d'interruption. La force publique se compose de la garde nationale et de l'armée; le remplacement militaire est interdit. Les dispositions suivantes décrètent une autre cour nationale destinée à réprimer les complots et les attentats contre la sûreté de l'Etat; la suppression de toute censure des journaux, les délits de la presse et les délits politiques attribués au jury. La peine de mort est abolie en matière politique. Les dommages-intérêts réclamés pour délits de presse seront appréciés par le jury. La justice est rendue au nom du peuple; elle est gratuite. Les formes en seront simplifiées. Les juges de paix et leurs suppléants sont nommés aux chefs-lieux du canton par le peuple. Les juges des cours d'appel sont nommés par le président de la république. Les juges de la cour de cassation sont nommés par l'Assemblée nationale. Les membres de la cour des comptes sont nommés et révoqués par le conseil d'Etat. Les ministres des cultes reconnus par l'Etat ont seuls le droit de recevoir un traitement du Trésor public. L'organisation du travail consiste dans la liberté même du travail, dans l'association libre, dans l'institution d'établissements de crédit et de chantiers nationaux. La Légion d'honneur est maintenue. Le territoire de l'Algérie et celui des colonies sont déclarés territoires français; ils seront régis par des lois particulières. Dans le cas où on déclarerait qu'il y a lieu à réviser la constitution, l'Assemblée de révision se composera de 900 membres; elle ne sera nommée que pour deux mois, et ne pourra s'occuper d'aucun autre objet. Quelques dispositions transitoires décident que les lois existantes continueront d'être en vigueur jusqu'à ce qu'il en ait été autrement statué. Toutes les autorités actuellement existantes continueront également de fonctionner jusqu'à la promulgation officielle de la constitution.

Les nombreux travaux dont les bureaux de l'Assemblée nationale ont eu à s'occuper ce matin, ont empêché le comité des cultes de tenir aujourd'hui la séance extraordinaire dans laquelle devait se continuer la discussion sur la nomination des évêques. Hier le comité avait rejeté le mode d'élection par le vote universel. Nous citerons les paroles que M. l'évêque de Quimper a prononcées sur ce sujet important: "Je crois utile, a-t-il dit, de déclarer que si je prends part au débat, je veux le faire au même titre que tous mes collègues dans l'Assemblée nationale, c'est-à-dire à titre de représentant et sans engager ma responsabilité comme évêque. A ce dernier point de vue, je réserve ma liberté, pouvant être appelé plus tard à donner mon avis sur la question débattue, comme pasteur placé à la tête d'un diocèse. Cette réserve me semble de droit, et je pense que les magistrats qui sont au milieu de nous la font également en ce qui les concerne, et ne croient pas s'engager ici pour le moment où ils seront assis sur leurs sièges. "Je désire que la question soit posée en ces termes: Y a-t-il lieu d'introduire quelque changement dans le mode actuellement suivi pour le choix et la présentation au Souverain-Pontife des sujets qui doivent être par lui promus à l'épiscopat? "Sous ces paroles: Y a-t-il lieu, je renferme la triple question de possibilité, d'utilité, d'opportunité. De possibilité, non pas matérielle, mais morale; absence de toute usurpation, abus de pouvoir ou violence. Utilité: nous ne renouons pas ces questions pour le seul plaisir de discuter, encore moins de créer des embarras à l'autorité spirituelle, mais uniquement en vue du bien qui en résultera pour l'Eglise. Opportunité: les meilleures choses doivent venir en leur temps; les mesures les plus utiles dans le passé, les mieux adaptées aux besoins de l'avenir, pourraient être stériles ou même dangereuses à l'heure présente. "J'ai dit que notre examen doit avoir pour objet le choix et la présentation au Souverain-Pontife des sujets à promouvoir à l'épiscopat. Je laisse en dehors l'institution canonique donnée par le Pape. La nécessité de cette institution ne peut faire l'objet d'un doute, et je désire que l'on ne parle même pas du mode selon lequel elle est donnée; mais que la discussion roule tout entière sur le choix et la présentation des sujets. A supposer que l'on fasse intervenir dans ce choix un élément électif, si la présentation officielle au Souverain-Pontife est faite par le chef catholique de l'Eglise, il n'y aura pas abrogation du concordat dans une de ses dispositions essentielles; ce qui peut avoir une grande importance dans un moment de trouble et d'agitation générale. Du moins, le Souverain-Pontife conserverait sa liberté pour agir et préparer des changements plus étendus, s'il le jugeait utile et convenable. "Ne jugeons pas de la constitution de l'Eglise par la constitution politique, et par les changements introduits dans celle-ci, des changements que celle-ci pourrait subir. La constitution de l'Eglise est divine, et dès lors immuable. Gardons-nous de la confondre avec la discipline et d'y chercher le même caractère de mutabilité, selon les besoins variables des temps, des lieux ou des personnes. Lorsque dans nos débats, nous nous trouverons face à face avec cette constitution donnée par Jésus-Christ et inébranlable aux efforts de toute puissance humaine, nous nous arrêtons respectueusement. Un de ses caractères essentiels, c'est que, dans l'Eglise, le pouvoir ne remonte pas de la multitude aux chefs, comme dans les gouvernements démocratiques, mais va des chefs à la multitude. La hiérarchie sacrée, au sommet de laquelle est placé l'évêque de Rome, reçoit son autorité de Jésus-Christ directement, et non du concours ou du suffrage des fidèles. "Ces principes étant ceux de l'Eglise catholique, l'Assemblée nationale doit les reconnaître comme un fait, et ne les discuter comme une doctrine soumise à son examen ou à son arbitrage. Elle n'est pas un concile, elle ne discute pas; elle ne juge pas au point de vue doctrinal les diverses religions; elle les accepte telles qu'elles se présentent, telles que leurs sectateurs les exposent et les propagent, et son rôle se borne à leur assurer une liberté égale, et au besoin une égale protection. Tout débat parlementaire relatif à une société religieuse part nécessairement de ce principe: que cette société ne peut jamais être mise en cause, devant l'Assemblée, pour les dogmes ou les prescriptions fondamentales. Ainsi, nous catholiques, nous disons bien haut: Voici nos doctrines quant à la constitution de l'Eglise, à l'autorité du Souverain-Pontife, à l'institution canonique des évêques. L'Assemblée n'a pas le droit de nous demander, et nous ne sommes pas dans l'obligation de lui donner la preuve de nos croyances; mais le débat se trouve forcément circonscrit dans ces limites. Vous avez telles doctrines: voyons ensemble quelles conséquences nous en pourrions déduire pour régler vos rapports avec le pouvoir qui gouverne l'Etat. "Si l'Assemblée nationale se prononçait pour un changement dans le mode actuellement suivi pour le choix et la présentation des sujets à promouvoir à l'épiscopat, formulera-t-elle un ordre, ou bien un simple vœu, avec une proposition? "L'un et l'autre. Un ordre, en tant qu'elle s'adresserait au pouvoir exécutif pour qu'il agisse et négocie; un vœu et une proposition, en tant qu'elle réclamerait le concours nécessaire de l'autorité spirituelle. "Le concours obtenu et l'accord établi, une loi pourrait intervenir pour donner force et stabilité aux stipulations convenues. "L'une des questions qui ont le plus occupé le comité des cultes, a été celle de savoir si le budget du clergé serait supprimé ou maintenu. Nous avons déjà rapporté le résumé des diverses opinions qui ont été exprimées sur ce grave sujet. Dans sa dernière séance, le comité des cultes, sur la proposition de M. Vivien, son président, a repris cette importante discussion, que ramenait d'ailleurs tout naturellement l'examen des pétitions adressées à l'Assemblée nationale pour ou contre la suppression du budget ecclésiastique. M. Arnaud, représentant de l'Ariège, a pris le premier la parole et s'est exprimé ainsi: "Plusieurs pétitionnaires demandent à l'Assemblée nationale de décréter la suppression du budget des cultes. Pour quelques-uns d'entre nous, cette demande paraît offrir actuellement de sérieuses difficultés, parce qu'ils ne comprennent pas qu'on puisse prendre un parti à son égard sans s'être auparavant décidé sur la grande question des rapports de l'Eglise avec l'Etat. C'est là une grave erreur. Maintenir le traitement des membres du clergé, ce n'est nullement préjuger qu'ils seront sous la dépendance de l'Etat. Le comité se rappelle tout ce qui a été dit dans les précédentes séances sur la nature et le caractère de ce traitement. C'est pour l'Etat un devoir impérieux de satisfaire aux besoins réels et légitimes de ceux qui paient l'impôt. Or, quel besoin plus sacré pour les contribuables que celui de jouir des bienfaits de la religion? Dès à présent, le comité peut donc motiver son opinion sur les pétitions qui lui ont été soumises, et adresser à l'Assemblée nationale un rapport qui indique nettement que cette partie du budget doit être maintenue, sauf les modifications de détail que la commission chargée de cet objet pourra ultérieurement faire connaître. "M. Isambert a rappelé au comité qu'il est parfaitement entendu que la subvention des ministres du culte ne doit pas être conservée seulement pour le clergé catholique, mais encore pour les ministres de tous les cultes qui, par des signes extérieurs, ont acquis une existence réelle et respectable aux yeux de la loi. "M. Vivien, président du comité et membre de la commission chargée de préparer un projet de constitution, a fait alors remarquer que le rapport qu'on se propose de faire à l'Assemblée nationale ne saurait empêcher sur les droits et les attributions de cette commission. Toutes les constitu-

tions qui se sont succédées depuis la révolution de 89 ont décidé la question du traitement des ministres du culte. C'est qu'on va bientôt soumettre à la discussion de l'Assemblée nationale un article à ce sujet. Convient-il dès lors de faire statuer incidemment, et à l'occasion d'une simple pétition, sur une question si grave? Non, le comité ne peut évidemment proposer à l'Assemblée que l'ordre du jour ou le renvoi à la commission de constitution. De cette manière, tous les intérêts seront sauvegardés, et le comité aura l'avantage d'observer les règles de la véritable procédure parlementaire.

M. l'évêque de Langres a demandé que ce rapport indiquât toutefois l'opinion du comité et le motif en termes nets et concis.

M. Cornille a déclaré que pour lui la question ne peut être isolée de la question générale des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Il est convaincu qu'une grande partie de l'Assemblée partage cette opinion, et se décidera pour ou contre la subvention de la subvention, suivant que les rapports actuels de l'Eglise et de l'Etat seront ou ne seront pas conservés.

M. Joubin (d'Alle-et-Vilaine) ne saurait se ranger à l'avis de l'honorable préopinant. Il partage entièrement l'opinion de M. Arnaud, et ne peut comprendre ce projet qui tend à confondre deux choses éminemment distinctes. Pourvoir aux besoins et à l'exercice du culte, c'est pour le gouvernement, quel qu'il soit, un devoir dont rien ne peut l'affranchir. Et ce qui concerne spécialement le culte catholique, qui est celui de l'immense majorité des Français, comment l'Etat pourrait-il se dispenser de lui attribuer une partie des impôts qui sont payés par cette même majorité? Faut-il, sur les réclamations de quelques dissidents, priver la nation du droit incontestable qu'elle a de subventionner ses prêtres? Mais alors, autant vaudrait dire que, sur les réclamations de quelques citoyens, l'Etat devrait supprimer le budget de la marine ou celui de la justice. Le gouvernement, abstraction faite de la question de ses rapports avec l'Eglise, doit donc soutenir le culte avec son budget, au même titre qu'il soutient tous les autres services publics.

M. Vivien trouve dans ces observations, qu'il approuve, la preuve de ce fait, que l'Etat qui paie les ministres du culte ne saurait être désintéressé dans l'exercice même des fonctions qu'il doit salarier; il a assurément le droit d'exiger que le service s'exécute, et que celui qui est payé pour faire ce service le fasse réellement. Mgr Parisis a fait remarquer que ce droit se réduit à constater le fait matériel de l'accomplissement des fonctions pour lesquelles le traitement est accordé, mais n'implique nullement pour l'Etat le pouvoir de s'imposer dans la manière dont ces fonctions sont remplies. La discipline religieuse, les rapports hiérarchiques des membres du clergé ne sauraient évidemment être l'objet d'aucune atteinte; ils sont et doivent rester même en dehors du contrôle du gouvernement.

Enfin, M. Chapot a résumé en peu de mots les arguments des pétitionnaires qui réclament la suppression de la dotation des cultes. Ces arguments se réduisent à trois objections: 1° peut-on contraindre ceux qui ne croient pas à la nécessité d'un culte à soutenir, comme contribuables, au paiement des ministres de ce culte? 2° la religion elle-même, en acceptant un traitement pour ses ministres, ne ferait-elle point quelque chose de la considération qui fait sa force? 3° enfin, l'indépendance du prêtre n'est-elle pas altérée par le fait même de la subvention qu'il reçoit? — Suivant l'honorable membre, le rapporteur devra succinctement réfuter ces trois objections dans le travail qui sera soumis à l'Assemblée. Ces observations ont clos la discussion, et le comité, précédé au scrutin, a nommé M. Chapot rapporteur.

Mgr Wiseman, évêque de Métopotame et pro-vicaire apostolique de Lombardie, vient d'adresser aux évêques de France, d'Allemagne et de Belgique, une lettre par laquelle il les invite à assister à la consécration de l'église de Saint-Georges nouvellement bâtie à Londres. Cette cérémonie, qui aura lieu le 4 juillet prochain, se fera avec une pompe extraordinaire. Rien ne saurait en relever davantage l'importance solennelle que la présence d'un grand nombre d'évêques. On assure que S. Em. le cardinal-évêque d'Arras se propose de se rendre à l'invitation de Mgr Wiseman. Espérons que d'autres pontifes pourront aussi répondre à l'appel du savant et pieux évêque de Métopotame. Voici la lettre qu'il a écrite à ce sujet: "Monseigneur,

"Le 4 juillet est le jour fixé pour l'ouverture solennelle de la grande église de Saint-Georges dans cette cité, et je désire ardemment, non-seulement que les cérémonies se fassent avec toute la pompe convenable, mais encore que notre sainte religion en puisse retirer un nouvel éclat et une puissante impulsion. Rien ne peut nous faire atteindre plus sûrement ce double but que la présence de pontifes étrangers. La présence d'un grand nombre d'évêques ajoutera beaucoup à la splendeur de la solennité; elle prouvera, en outre, aux anglicans et aux protestants que c'est nous, et non pas eux, qui sommes reconnus à l'étranger comme la véritable église catholique de ce pays; ce donnera à tous une preuve visible de l'unité de foi et de culte qui lie ensemble les pasteurs de l'Eglise universelle. Je n'ai pas besoin d'ajouter quelle consolation la présence de Votre Grandeur apporterait aux catholiques eux-mêmes.

"Je viens donc en toute cordialité et effusion inviter Votre Grandeur à nous faire l'honneur d'assister à cette fête, la plus grande probablement et la plus splendide que l'Angleterre ait vue depuis l'époque de la réforme. "Si Votre Grandeur daigne accepter cette invitation fraternelle, des préparatifs seront faits pour votre réception à Londres, et l'on fera connaître positivement à Votre Grandeur où elle peut descendre pour aussi long-temps qu'elle voudra rester au milieu de nous. "Votre Grandeur sera assez bonné pour apporter avec elle sa mitre et sa chape rouge. "Je demande à Votre Grandeur une réponse aussitôt que vos occupations vous le permettront. "Agréz, Monseigneur, les sentiments de la sincère affection de votre tout dévoué frère en Jésus-Christ. "N. WISEMAN, évêque de Métopotame, "Pro-V. A. de Londres.

"M. l'évêque de Langres a demandé que ce rapport indiquât toutefois l'opinion du comité et le motif en termes nets et concis. "M. Cornille a déclaré que pour lui la question ne peut être isolée de la question générale des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Il est convaincu qu'une grande partie de l'Assemblée partage cette opinion, et se décidera pour ou contre la subvention de la subvention, suivant que les rapports actuels de l'Eglise et de l'Etat seront ou ne seront pas conservés. "M. Joubin (d'Alle-et-Vilaine) ne saurait se ranger à l'avis de l'honorable préopinant. Il partage entièrement l'opinion de M. Arnaud, et ne peut comprendre ce projet qui tend à confondre deux choses éminemment distinctes. Pourvoir aux besoins et à l'exercice du culte, c'est pour le gouvernement, quel qu'il soit, un devoir dont rien ne peut l'affranchir. Et ce qui concerne spécialement le culte catholique, qui est celui de l'immense majorité des Français, comment l'Etat pourrait-il se dispenser de lui attribuer une partie des impôts qui sont payés par cette même majorité? Faut-il, sur les réclamations de quelques dissidents, priver la nation du droit incontestable qu'elle a de subventionner ses prêtres? Mais alors, autant vaudrait dire que, sur les réclamations de quelques citoyens, l'Etat devrait supprimer le budget de la marine ou celui de la justice. Le gouvernement, abstraction faite de la question de ses rapports avec l'Eglise, doit donc soutenir le culte avec son budget, au même titre qu'il soutient tous les autres services publics. "M. Vivien trouve dans ces observations, qu'il approuve, la preuve de ce fait, que l'Etat qui paie les ministres du culte ne saurait être désintéressé dans l'exercice même des fonctions qu'il doit salarier; il a assurément le droit d'exiger que le service s'exécute, et que celui qui est payé pour faire ce service le fasse réellement. Mgr Parisis a fait remarquer que ce droit se réduit à constater le fait matériel de l'accomplissement des fonctions pour lesquelles le traitement est accordé, mais n'implique nullement pour l'Etat le pouvoir de s'imposer dans la manière dont ces fonctions sont remplies. La discipline religieuse, les rapports hiérarchiques des membres du clergé ne sauraient évidemment être l'objet d'aucune atteinte; ils sont et doivent rester même en dehors du contrôle du gouvernement. Enfin, M. Chapot a résumé en peu de mots les arguments des pétitionnaires qui réclament la suppression de la dotation des cultes. Ces arguments se réduisent à trois objections: 1° peut-on contraindre ceux qui ne croient pas à la nécessité d'un culte à soutenir, comme contribuables, au paiement des ministres de ce culte? 2° la religion elle-même, en acceptant un traitement pour ses ministres, ne ferait-elle point quelque chose de la considération qui fait sa force? 3° enfin, l'indépendance du prêtre n'est-elle pas altérée par le fait même de la subvention qu'il reçoit? — Suivant l'honorable membre, le rapporteur devra succinctement réfuter ces trois objections dans le travail qui sera soumis à l'Assemblée. Ces observations ont clos la discussion, et le comité, précédé au scrutin, a nommé M. Chapot rapporteur. Mgr Wiseman, évêque de Métopotame et pro-vicaire apostolique de Lombardie, vient d'adresser aux évêques de France, d'Allemagne et de Belgique, une lettre par laquelle il les invite à assister à la consécration de l'église de Saint-Georges nouvellement bâtie à Londres. Cette cérémonie, qui aura lieu le 4 juillet prochain, se fera avec une pompe extraordinaire. Rien ne saurait en relever davantage l'importance solennelle que la présence d'un grand nombre d'évêques. On assure que S. Em. le cardinal-évêque d'Arras se propose de se rendre à l'invitation de Mgr Wiseman. Espérons que d'autres pontifes pourront aussi répondre à l'appel du savant et pieux évêque de Métopotame. Voici la lettre qu'il a écrite à ce sujet: "Monseigneur, "Le 4 juillet est le jour fixé pour l'ouverture solennelle de la grande église de Saint-Georges dans cette cité, et je désire ardemment, non-seulement que les cérémonies se fassent avec toute la pompe convenable, mais encore que notre sainte religion en puisse retirer un nouvel éclat et une puissante impulsion. Rien ne peut nous faire atteindre plus sûrement ce double but que la présence de pontifes étrangers. La présence d'un grand nombre d'évêques ajoutera beaucoup à la splendeur de la solennité; elle prouvera, en outre, aux anglicans et aux protestants que c'est nous, et non pas eux, qui sommes reconnus à l'étranger comme la véritable église catholique de ce pays; ce donnera à tous une preuve visible de l'unité de foi et de culte qui lie ensemble les pasteurs de l'Eglise universelle. Je n'ai pas besoin d'ajouter quelle consolation la présence de Votre Grandeur apporterait aux catholiques eux-mêmes. "Je viens donc en toute cordialité et effusion inviter Votre Grandeur à nous faire l'honneur d'assister à cette fête, la plus grande probablement et la plus splendide que l'Angleterre ait vue depuis l'époque de la réforme. "Si Votre Grandeur daigne accepter cette invitation fraternelle, des préparatifs seront faits pour votre réception à Londres, et l'on fera connaître positivement à Votre Grandeur où elle peut descendre pour aussi long-temps qu'elle voudra rester au milieu de nous. "Votre Grandeur sera assez bonné pour apporter avec elle sa mitre et sa chape rouge. "Je demande à Votre Grandeur une réponse aussitôt que vos occupations vous le permettront. "Agréz, Monseigneur, les sentiments de la sincère affection de votre tout dévoué frère en Jésus-Christ. "N. WISEMAN, évêque de Métopotame, "Pro-V. A. de Londres.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 18 JUILLET 1848.

COLONISATION DES TOWNSHIPS.

Vendredi soir a eu lieu l'Assemblée pour la nomination du comité central de l'Association des E. Canadiens des Townships. Cette assemblée n'était composée que d'environ 200 à 220 personnes. A 8 heures, M. C. S. Cherrier, le plus ancien officier de l'Association, fut appelé à la présidence. Après avoir exprimé ses républicains à prendre le fauteuil, M. Cherrier a commencé à exposer le but de l'Assemblée; puis il a fait connaître quels avaient été les ondis à ce sujet durant toute la semaine dernière. Quant à lui, il était d'avis qu'on devait réélire les anciens officiers qui avaient fondé l'association et qui montraient tant de zèle pour cette œuvre. M. Cherrier a ainsi parlé pendant au moins une demi-heure, et a ensuite lu une lettre de Jos. Roy, écriv. par laquelle ce Monsieur offrait sa résignation comme vice-président et exprimait son désir de n'être pas réélu; puis une autre de M. O'Reilly, dans laquelle ce Monsieur regrette de ne pas être présent à l'Assemblée, et espère qu'il y aura bonne entente et union fraternelle entre tous les membres de l'Association. Une partie de l'Assemblée appela alors à grands cris M. G. E. Cartier, qui s'adressa à l'Assemblée avec toute la capacité qu'on lui connaît. Ce Monsieur a d'abord remercié l'Assemblée d'avoir appelé à lui dire quelques mots, puis a abordé le sujet de la colonisation en parlant de l'Association. Il a montré quel était l'élément moral et quel était l'élément personnel qui devaient se rencontrer dans de semblables associations; la politique ne devait nullement y avoir de part; il fallait qu'il n'y eût qu'un seul cœur, et que la fraternité y fut complète. Il fallait travailler tous pour la même fin qui devait être toute philanthropique. Quant à l'élément personnel, il fallait bien se souvenir que quelquefois des hommes, malgré leur capacité, se trouvent hors d'état de figurer dans les conseils de ces associations. Ces hommes peuvent avoir de grands talents, être des hommes supérieurs; ils peuvent même travailler beaucoup pour une association et avoir pour elle beaucoup de zèle, et pourtant ne pouvoir être nommés pour diriger cette association. La raison, en est bien simple; c'est que par leurs actes antérieurs, soit en politique soit autrement, ils n'ont pas la confiance du public, et ne peuvent nullement lui plaire. M. Cartier ajoutait que, s'il se rencontrait des hommes de cette espèce dans l'Association des Townships, il fallait qu'ils ne fussent pas élus, à moins qu'on ne voulût pas la réussite de l'Association. Après cette improvisation, dont nous ne donnons pour ainsi dire que le canevas et que par conséquent nous ne pouvons nullement faire valoir, M. Cartier a annoncé qu'on venait de lui remettre une liste de noms à proposer à l'Assemblée, et que les trouvant bien acceptables, il allait les proposer, ce qu'il fit dans les termes suivants:

"Je propose, secondé par M. F. Glackemeyer, que Mgr. de Montréal soit nommé Patron de l'Association, l'Hon. A. N. Morin Président, et MM. C. S. Cherrier, Olivier Berthelet, Jean Bruneau et Joseph Grenier, vice-présidents."

Cette motion excita de la part d'une partie de l'Assemblée de grands applaudissements, et de l'autre des huées et des sifflets. On demanda donc que chaque nom fut proposé séparément, et M. C. S. Cherrier se prononça dans ce sens; la suggestion fut mise aux voix une première fois, mais vu l'erreur de la part de certains membres, la question fut de nouveau mise aux voix une seconde et une troisième fois, au milieu du plus grand tumulte et d'un tintamarre épouvantable. La décision du président fut maintenue.

Alors M. Cartier proposa que Mgr. de Montréal fut nommé patron de l'Association; mais comme on s'écriait que S. G. était patron par les réglemens de l'Association, M. Cartier n'insista pas d'avantage et proposa que l'Hon. A. N. Morin fût élu Président de l'Association. Cette motion fut accueillie par les cris de "oui, oui; non, non," mille fois répétés. M. O. Leblanc proposa en amendement que Mgr. de Montréal fût élu président. M. Leblanc dit alors quelques paroles que nous ne pûmes entendre, et fut suivi de M. Cartier qu'on refusa à plusieurs reprises de vouloir entendre, tandis qu'une autre partie de l'Assemblée l'appela à grands cris. Il parvint enfin à se faire écouter, et à montrer toute l'inconvenance de l'amendement proposé. "D'ailleurs, ajouta-t-il, M. Cartier, Mgr. de Montréal est déjà membre du comité, puisqu'il a été élu Patron; pourquoi donc persister à vouloir le nommer à un autre emploi dans la même association? Pourquoi refuser aussi de s'aggraver un citoyen aussi intègre, aussi dévoué, et aussi ami de la prospérité de son pays que l'est l'Hon. M. Morin? Et puis on m'informe que le désir de Sa Grandeur l'évêque de Montréal est de cesser d'être président. M. Louis Delorme s'avance alors, et annonce à l'Assemblée, qu'il était allé avec un ami auprès de S. G. qui avait exprimé le désir de cesser d'être président de cette association; mais que, sur les instances de M. Delorme et de son ami, Mgr. avait répondu qu'il n'accepterait que dans le cas que l'Association ne pourrait trouver aucune autre personne pour se charger de la présidence. — M. Hector L. Langevin fut ensuite appelé à s'adresser aussi à l'Assemblée, mais une autre partie de l'auditoire refusant de l'écouter, le tintamarre recommença et dura pendant quelques instants. A la fin l'Assemblée toute entière, faisant un peu de silence, M. Langevin prit la parole, et dit qu'il s'était rendu auprès de Mgr. de Montréal, qui lui avait dit qu'il ne désirait nullement être réélu président; qu'au contraire, il préférerait voir nommer à sa place une autre personne et que dans le cas où l'on voudrait mêler la politique à l'Association, et que la désunion et la méintelligence, etc., régneraient parmi les membres de l'Association, il n'accepterait pas la présidence, si elle lui était offerte. — M. Papin se levant alors, s'est écrié: "D'après ce que l'on vient de nous dire, nous devons conclure: "Donc Mgr. doit être élu président!" Cette conclusion, modeste de raisonnement, fut accueillie par des bravos d'un côté, et réclamations de l'autre. Finalement, et après un grand tumulte, l'amendement fut mis aux voix et emporté.

Après quoi, M. Papin proposa que M. L. J. Papineau fût nommé 1er Vice Président. En entendant cette proposition, et apprenant la détermination des officiers de l'Association de se faire maintenir en charge, M. Cartier prit la parole de nouveau, et dit que, puisque l'on voulait mettre la politique dans l'Association, comme on venait de le faire depuis le commencement de la soirée, et que l'on voulait faire de l'Association l'œuvre d'une coterie, il allait se retirer avec ses amis, et qu'ils formeraient une association à part. Cela dit, il se retira en effet avec ses amis, au nombre de cinquante, hués et sifflés par une grande partie du reste de

l'Assemblée. Après leur départ, M. Papineau fut élu 1er Vice Président, et M. Morin nommé 2d Vice Président. Mais ce Monsieur, averti de cette nomination, entra dans la salle et annonça qu'il ne voulait pas être nommé. M. Cherrier le pria néanmoins d'accepter et fit longuement l'éloge de M. Morin; mais ce Monsieur reprit la parole, et dit qu'il n'était pas rentré dans la salle sans réflexion; qu'il comprenait bien d'après ce qui s'était passé depuis le commencement de la soirée, qu'en se laissant élire, il n'allait se trouver qu'avec des hommes avec qui il n'a pas coutume de se rencontrer, et avec qui probablement il sympathise fort peu; que ça le mettrait ainsi dans une gêne continuelle; qu'en conséquence il déclina la vice présidence. Et il s'est retiré avec au moins 40 des personnes présentes et au milieu du plus profond silence, qui indiquait assez qu'on commençait à comprendre tout ce qu'avait de mauvais et de condamnable la politique, lorsqu'on la mêle à des associations comme celle des établissements Canadiens des Townships.

Les messieurs suivants furent ensuite nommés à l'unanimité:

MM. Olivier Berthelet 2d vice président; C. S. Cherrier 3e vice p.; Olivier Fréchette 4e vice p.; J. Labrèche Viger secrétaire archiviste; C. Duranceau et L. Delorme ass. secr. arch.; J. Papin, secr. correspondant; J. Dautre et R. Laflamme ass. secr. corr.; E. R. Fabre et J. La-roque (prêtre) trésoriers; R. Trudeau, E. Dufort et L. P. Boivin auditeurs des comptes.

Comme on le voit par le compte rendu qui précède et par les autres détails donnés plus bas, la politique vient d'être introduite dans l'Association des townships. Nos concitoyens de Montréal ne croyaient pas que ce serait là le cas, mais voilà le fait pour le prouver. C'est là quelques chose qui doit leur faire regretter de n'être pas venu à l'Assemblée de vendredi, afin d'aider à sauver l'Association. Ils auraient pu aussi voir d'eux mêmes qu'il ne s'agissait de rien moins que de messieurs les collaborateurs de l'organe de M. Papineau, collaborateurs qui par leur acte viennent de détruire une belle et grande œuvre. Voilà les hauts faits de cette politique, que les amis de M. Papineau ont introduite dans cette association. Pour réussir, ils ont bien eu soin d'amener toutes leurs forces, et de se munir en quantité suffisante de chaque chose et de forts-à-bras. Les claqueurs avaient un chef connu qui, au moyen d'un signal convenu faisait commencer ou finir leur tintamarre et leurs cris de toutes espèces. Quant aux fiers à bras, ils étaient là pour retenir de force d'un côté ou d'un autre les hommes faibles de corps, qui voulaient voter du côté opposé. C'était là une organisation préparée à l'avance, et faite pour emporter les élections bon gré mal gré. Mais nous ne croyons pas que ce soit là quelque chose de suffisant pour engager nos concitoyens à continuer à communiquer avec le nouveau comité. Au contraire ce doit être là de puissantes raisons pour engager nos compatriotes, tant de Montréal que des campagnes, à suspendre leurs relations avec ce comité et à ne lui faire tenir aucun argent, jusqu'à ce qu'ils apprennent, par les journaux, ce que les hommes paisibles qui ne veulent que le bien du pays, et n'entendent pas mettre la politique là où elle n'a que faire, aient fait connaître à quelle détermination ils vont en venir à ce sujet. C'est là quelque chose qui ne se fera pas attendre.

Cette organisation et toutes ces menées vont enfin faire ouvrir les yeux au public; elles vont lui faire voir encore une fois que M. Papineau et ses amis de l'organe n'ont en vue que la politique de M. Papineau. Tout le reste leur est indifférent. Ils ont feint de vouloir la colonisation des townships; mais pourquoi la voulaient-ils? Parce qu'ils ont pensé que le peuple serait assez peu éclairé que de laisser cette association leur servir de levier politique, qu'ainsi ils pourraient former un piedestal pour le grand agitateur. Mais ils se sont trompés. Nos concitoyens ne veulent pas entendre parler de semblable chose; ils se séparent à tout jamais d'une association de cette espèce, d'une association qui rejette l'hon. A. N. Morin, dont le pays entier reconnaît l'intégrité et le patriotisme bien entendu, mais que les messieurs de l'organe ont voulu humilier, en refusant de l'avoir pour président de l'Association. Cet acte seul montre assez toute la conduite tortueuse et incurpréhensible que les amis de M. Papineau ont tenue en cette occasion à Montréal.

Quant au personnel du comité central, nous n'appuierons pas longtemps sur ce point. Qu'il nous suffise de dire qu'à part M. L. J. Papineau, il ne s'y trouve pas moins de CINQ collaborateurs de l'organe, et trois partis connus de ce même organe, et tout cela sur 16 nominations! Après un pareil fait, n'est-il pas évident que l'on fait de l'Association des townships une vraie coterie, un nouveau pacte de famille?

Il est temps que cela finisse; il est temps que l'Association prenne des développements et produise quelque bien. Or, il est évident que celle qui existe en ce moment ne peut pas avoir la confiance du public et par là même qu'elle ne saurait pouvoir atteindre son but. Elle ne peut tout au plus que végéter et moins encore qu'elle ne l'a fait depuis sa fondation.

Car il faut le dire; le rapport de l'Association porte qu'elle n'a reçu que ce qui suit: £20 du gouverneur-général et £15 de Mgr. de Montréal; en tout £21 5, qui, diminués des dépenses déjà faites, se réduisent à la somme de £6 en caisse! Ce fait prouve encore que le public n'avait pas confiance dans la majorité des membres du comité central; il prouve qu'il fallait un changement dans le personnel; et pourtant aujourd'hui on persiste à vouloir faire réélire les mêmes officiers. Encore une fois, ça ne peut pas faire; il faut à cela un remède, et ce remède, nous espérons pouvoir l'annoncer sous peu. Dans les cas, pour que ce remède, quel qu'il soit, puisse avoir l'effet désiré, il est certain que tous nos compatriotes qui ont à cœur l'avancement du pays, doivent bien seconder de leur coopération ceux qui travaillent à le procurer. Quant à ceux qui, depuis vendredi soir, ont publiquement montré qu'ils n'ont en vue que leurs intérêts particuliers et ceux de leur chef, qu'ils se souviennent que ceux qui ont toujours plût pensé à leur élévation et à leur agrandissement personnels qu'à la prospérité et à l'avancement de leur pays ceux-là ont aussi toujours fini par tomber, et n'ont emporté avec eux que le mépris de leurs compatriotes.

NOUVEL EVÊQUE.

Nous transcrivons la lettre suivante qui est une circulaire de Mgr. Guigues, évêque élu de Bytown, adressée au clergé du diocèse de Montréal. Comme on le voit le sacre de S. G. doit se faire le 30 du présent mois.

Montréal, 12 juillet 1848.

Monsieur,

Ayant été chargé par le Souverain Pontife du nouveau diocèse de Bytown, formé des missions de l'Ottawa, je me fais un devoir de réclamer le secours de vos prières, et de vous annoncer que la cérémonie du sacre a été fixée à Bytown le dimanche, 30 du présent mois. S'il vous est permis de vous y rendre, j'en éprouverai une véritable consolation. Je ne puis quitter le diocèse sans exprimer à chacun des

membres du clergé en particulier ma sincère gratitude. Je vais maintenant travailler dans la partie la plus pauvre et la plus pénible du diocèse; j'accepte cette tâche comme une œuvre utile au bien des âmes, et aussi comme une dette de reconnaissance envers le Canada, où j'ai été reçu avec tant de bienveillance. Je remercie tous les membres du clergé des marques d'affection et d'intérêt qu'ils m'ont témoignées pendant les quatre années que j'ai été au milieu d'eux, et je les prie de continuer à entourer ceux qui restent dans le diocèse, et qui sont mes frères et mes enfants; des mêmes sentiments de bienveillance dont j'ai été honoré.

Je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très-obéissant serviteur,

GUIGUES.

AFFAIRES DE PARIS.

Par les détails que nous avons obtenus sur les affaires de Paris, nous voyons que le chiffre des morts est toujours 10,000, et celui des blessés est 25,000! Nous n'entreprendrions pas de faire une énumération des événements de ces quatre sanglantes journées, qui ont vu la ville de la civilisation être le théâtre de la guerre civile dans toute sa laideur; nous attendrions pour cela nos lasses de journaux. Mais nous ne pouvons nous empêcher de donner de suite quelques détails sur la mort du Vénéérable Archevêque de Paris, Mgr. Affre. Il parait donc que le dimanche, qui était le troisième jour du carnage, Sa Grâce résolut d'aller trouver les insurgés, et d'être le médiateur entre le gouvernement et les rebelles. Cavaignac eut beau représenter au saint prêtre que c'était là une démarche pleine de dangers, le Pontife ne voulut rien entendre. Son peuple était égaré, il se faisait hacher, et Dieu sait pour quelle cause! C'était là un motif suffisant pour Mgr. Affre d'exposer sa vie, et d'essayer de ramener ses enfants. Il persista donc, et accompagné de deux de ses grands vicaires, il s'avança vers les barricades, en se faisant précéder de la branche d'olivier. Mais hélas! il fit bientôt atteinte et blessé mortellement. Les insurgés se hâtèrent de le faire transporter dans un des hôpitaux du faubourg St. Antoine, où il reçut les derniers sacrements, et mourut le lendemain. C'est là la mort d'un vrai pasteur, il s'est sacrifié pour son troupeau; il est mort dans l'accomplissement de son devoir de prêtre. L'Eglise perd en lui un de ses pontifes les plus éclairés, et un de ceux qui lui faisaient le plus d'honneur par ses talents et ses vertus. Néanmoins l'Eglise doit aujourd'hui se réjouir; un de ses enfants, un de ses pasteurs, un de ses pontifes vient encore une fois de montrer qu'en tous les lieux et en tous les temps, le prêtre est toujours le même, qu'il sait remplir sa mission, et que le sacrifice est pour lui son occupation journalière. Aussi qu'il nous soit permis de redire aujourd'hui, avec le poète français, quelques paroles à la louange du ministre de la religion catholique:

- "Le Prêtre! oui, nommons tous le prêtre!"
"Voyez-le, vous qui l'insultez,"
"Get imitateur du grand-Maître,"
"A travers nos iniquités,"
"Docile à la main qui l'envoie,"
"Il est tour à tour dans sa voie,"
"Ou victime ou consolateur:"
"Il donne de tout à son frère,"
"Et a des pleurs pour sa misère,"
"Et il a du sang pour sa fureur!"

Lorsque nous avons écrit l'article qui précède, nous espérions être en état de pouvoir recevoir nos journaux d'Europe assez à temps, pour en faire aujourd'hui de nombreux extraits. Mais vu que nous n'avons encore rien reçu, nous allons profiter des journaux des Etats-Unis qui nous fournissent des détails sur les événements européens.—Il parait que la Belgique est tranquille.—Dans le Schleswig, on parle de préliminaires pour un traité de paix.—En Allemagne, il y a eu quelques troubles, surtout dans la Saxe—Altenburg.—En Prusse il y a eu un changement de ministère; le président du nouveau cabinet est Von Auerwald.—Pour l'Autriche, on dit que la médiation entre l'Italie et l'Autriche venait d'être acceptée par celle-ci. Les ouvriers à Vienne embarrassent beaucoup le gouvernement, qui en nourrit près de 20,000.—En Italie, Trévise a été prise par les Autrichiens après un bombardement de 12 heures. D'un autre côté, Charles Albert s'est emparé de Verone, une des plus fortes places de la Péninsule. Les Autrichiens fortifiaient Padoue. Mais Charles Albert continuait à recevoir des renforts, et l'on ne doutait nullement de voir Padoue suivre bientôt l'exemple de Verone et de Peschiera.—En Sicile, on se préparait à discuter un plan de constitution; l'Angleterre paraît disposée à reconnaître l'indépendance de la Sicile. Quant à Naples, Ferdinand se tenait prêt à tout événement; et craignant qu'une nouvelle insurrection ne le prive de son trône, il se ménage un asile à Malte.—Pour la France, elle est dans l'état qu'on peut s'imaginer. Les troupes et la garde nationale ont dû à Paris lutter pendant 4 jours et 4 nuits contre au moins 40,000 insurgés, bien pourvus d'armes, de munitions et d'argent. Le carnage a été horrible, et la cruauté et la barbarie l'ont été encore plus. Les détails de ces lugubres journées font frissonner d'effroi et gémir sur l'état actuel de la belle France. Quant à Cavaignac, il a reçu de l'Assemblée nationale une dictature absolue; il s'en est servi pour vaincre l'insurrection, et il l'a fait avec vigueur il est vrai, mais aussi avec autant d'humanité que possible. Il a montré que son devoir chez lui est sa loi, et il paraît l'avoir rempli consciencieusement. Après la victoire, il a déposé la dictature entre les mains de l'Assemblée et est de nouveau devenu simple citoyen. C'est là un bel exemple de désintéressement, et de patriotisme; l'Assemblée l'en a récompensé en le nommant président du conseil des ministres et en le chargeant de faire le choix de ses collègues. Il l'a fait comme suit: Bethmont à la justice, Sénard à l'intérieur, Lamoricière à la guerre, Bastide à la marine, Goucheaux aux finances, Recurt aux travaux publics, Tourret, au commerce, Badeau aux affaires étrangères. M. Arrie est élu pour un mois président de l'Assemblée nationale. On dit le 27 juin que MM. Lamartine, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Cavaignac et Lagrange allaient être arrêtés, accusés de complicité dans l'insurrection. Cavaignac paraît être l'homme le plus populaire pour la présidence.—Le Portugal est tranquille; l'Espagne n'a pas d'argent et use de moyens forcés pour s'en procurer.

DES JÉSUITES.

M. L'EDITEUR,

Nous aussi disons quelque chose des Jésuites. Ce n'est point que je me préoccupe beaucoup de leur cause; car je n'y puis moi, et les convictions d'un homme

privé ne dissiperont point les orages qui grondent ou crévent sur leurs têtes; mais c'est une espèce de bonheur de sympathiser avec les opprimés, et c'est le devoir d'une âme honnête de protester contre cette tyrannie sans logique et sans pudeur, qui au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité dépouille et proscribit des citoyens utiles et paisibles; des enfants du même sol, des frères que les lois doivent sauvegarder sous leur égide impénétrable. Depuis sept ou huit mois, le télégraphe en annonçant une révolution européenne avait pu à coup sûr prophétiser que, dans le huitième il aurait à nous annoncer une manifestation ou même une mesure contre les jésuites. Pourquoi donc ce haro, sur les malencontreux jésuites, vociféré de toutes parts? C'est la question que tout le monde se fait, et à laquelle tout le monde ne trouve pas de réponse satisfaisante. Essayons de glaner dans nos souvenirs historiques quelques rapprochements, pour résoudre le problème. La destruction des jésuites, en France, au dix-huitième siècle, sera un champ assez riche et je n'en sors pas.

Je me propose, monsieur l'Editeur, de poser quelques questions auxquelles répondront l'histoire et les différents numéros de votre excellent journal.

Première question, quels étaient les ennemis des jésuites au dix-huitième siècle?

Un auteur moderne les classe en cinq catégories: le jansénisme, les parlements, la philosophie, la Franc-maçonnerie et les spéculateurs politiques. Tous les partis coalisés contre la religion et la monarchie, dit l'écrivain lumineux "s'accorderent à commencer leur œuvre de destruction par l'institut de St Ignace, et à réunir contre lui tous leurs efforts, et les immenses ressources dont ils disposaient. Le jansénisme poursuivait dans cette société les défenseurs du Saint-Siège, les auxiliaires des prêtres et des prêtres catholiques, les appuis des doctrines de l'Église. Les parlements, entraînés et trompés par quelques factieux, soutenaient contre elle la cause des jansénistes, qu'on leur avait représentés comme leur propre cause, et se vengeaient sur elle, de la résistance légitime et consciencieuse que l'épiscopat français, opposé à leurs funestes tendances. Les philosophes, qui faisaient la guerre à tout ce qui avait un caractère de religion et de probité, attaquaient dans les jésuites les propagateurs de l'Évangile et de l'autre, et les adversaires redoutables de leurs doctrines subversives. Les franc-maçons méditaient de renverser avec cette société les principes d'ordre et de soumission qu'elle inculquait à la jeunesse et aux peuples. Les spéculateurs politiques virent dans sa destruction le moyen de tarir les vocations qu'elle fournissait à l'Église monastique, et la facilité de procéder à la reine d'hommes dont ils convoitaient les possessions. Assaillie par une ligue si puissante et si audacieuse, la compagnie de Jésus devait enfin succomber."

Quels sont-ils aujourd'hui les ennemis des jésuites, en Suisse, en Italie, en Allemagne et ailleurs? Je laisse à tout lecteur des journaux qui suit et analyse les événements, la liberté d'examiner un tant soit peu et de juger. Les réformistes et les radicaux de tous les pays et de toutes les couleurs, qui s'acharnent contre ces pauvres jésuites, sont-ils plus dévoués au triomphe de la religion sainte de Jésus-Christ, et à la gloire de son Église; plus amis de la justice et d'une saine éducation, jaloux de l'invulnérabilité des droits et de la propriété, que n'étaient les anti-jésuites du siècle dernier?

Deuxième question: quels étaient les crimes des jésuites au dix-huitième siècle?

D'Alembert dans son libel, de la destruction des jésuites, montre que les causes prochaines de la chute de la société étaient l'opposition opiniâtre et violente des jansénistes et des parlementaires gallicans, à l'autorité du Saint-Siège et à la juridiction épiscopale; le refus que firent les jésuites d'admettre aux sacrements la marquise de Pompadour qui dès lors jura leur perte, le zèle avec lequel ils s'opposèrent contre l'Encyclopédie et contre toutes les productions de la nouvelle philosophie: la publication du redoutable journal de Trévoux, enfin l'affaire du P. de la Valette, qui fit éclater toutes les haines accumulées sur la compagnie: quant aux crimes dont on fit tant de bruit, ce n'étaient que de spéculatives prétextes. "On les représentait, dit-il ailleurs, à la fois comme idolâtres du despotisme pour les rendre vils, et comme prédateurs du régime pour les rendre odieux: ces deux accusations pouvaient paraître un peu contradictoires: mais il ne s'agissait pas de dire l'exacte vérité; il s'agissait de dire des suites le plus de mal qu'il était possible." En partant du monstrueux recueil des assertions, où il ne se rencontre pas moins de sept cent cinquante huit falsifications avouées, le même philosophe dit: "En attendant que la vérité s'éclaircisse si de pareilles vérités en veulent la peine, ce recueil aura produit le bien que la nation (des philosophes) désirait, l'infamisme des jésuites: les reproches qu'on est en droit de leur faire seront plus ou moins nombreux, mais la société ne sera plus; c'était le point important." "Au fond, confesse le même écrivain, l'ascendant des jésuites étoit le crime de la société le moins pardonnable." Proyard ajoute dans Louis XIV: "rond avant d'être roi: Sans se mettre en peine de créer des torts aux jésuites qu'ils voulaient perdre, les sophistes n'eurent besoin que de ressusciter d'antiques calomnies sans leur opposer de nouveaux ennemis; il leur suffit de déchainer et d'encourager ceux qu'ils avaient déjà, cette classe d'hommes pervers et passionnés, tous jours prêts à combattre la vertu qui les condamne."

Quels sont les crimes des jésuites modernes? La diète fédérale de la Suisse, dans son arrêté du trois septembre mil huit cent quarante sept, déclare la société des jésuites "incompatible avec l'ordre et la tranquillité de la Suisse." Quelques semaines après, les corps francs profanant les églises, et dans leur sacrilège frénésie attachant à leurs chapeaux, en guise de cocardes, des hosties consacrées. L'impopularité est le crime dont ils ont été chargés ailleurs, et cette charge est évidemment ou calomnieuse ou amoncelée comme des charbons ardents sur leurs têtes, par des insinuations malignes et concertées dans l'ombre, et partout, à Rome même et dans toute l'Europe on a fini par rire de la comédie ou plutôt comico-tragique invention du parti jésuito-rétrograde ou austro-jésuite, du moins en ce qui con-

carne les jésuites : et leur général a fait sa protestation en forme, dans la lettre remarquable qu'il a adressée au courrier français, et que vous avez M. Péditeur, cité textuellement dans votre N. o. du 26 octobre dernier. Les vains jésuites y dit le P. Roothaan, c'est-à-dire les membres de la compagnie de Jésus, ne sont nulle part des hommes de parti : Notre compagnie est un ordre religieux solennellement approuvé par l'Église; son but unique est celui exprimé dans son institut, la gloire de Dieu et le salut des hommes; les moyens sont la pratique des conseils évangéliques, et le zèle dont les apôtres et les hommes apostoliques de tous les siècles lui ont donné l'exemple: elle n'en connaît point d'autres. La politique lui est étrangère: elle n'a jamais lié son sort à un parti, quel qu'il puisse être. Sa mission est plus grande et plus élevée de tous les partis. Elle soumise de l'Église, elle est à son service partout où elle veut l'employer. La calomnie peut bien se complaire, à répandre des insinuations perfides et à représenter les jésuites mêlés aux intrigues politiques, mais je suis encore à attendre qu'on signale un seul des religieux qui me sont subordonnés qui se soit écarté sur ce point de l'esprit et des prescriptions les plus formelles de notre institut. Comme l'Église, dit plus bas, le général, la compagnie de Jésus n'a pour les constitutions politiques des divers états ni antipathie, ni prédilection. Les membres acceptent avec sincérité la forme de gouvernement sous laquelle la providence marque leur place, soit qu'un pouvoir ami les encourage, soit qu'il se borne à respecter en eux les droits qu'il reconnaît aux autres citoyens. Si les institutions politiques du pays qu'ils habitent sont défectueuses, ils en supportent les défauts, si elles se perfectionnent, ils applaudissent à leurs améliorations, si elles proclament pour les peuples de nouveaux droits, ils en revendiquent pour eux-mêmes le bénéfice, si elles élargissent les voies de la liberté, ils en profitent pour donner plus d'extension aux œuvres de la bienfaisance et du zèle. Partout ils fléchissent sous le niveau des lois: ils respectent les pouvoirs publics, ils prennent tous les sentiments des bons et loyaux citoyens; ils en partagent les appréhensions et les joissances. C'est monsieur, qu'aux yeux des jésuites, un intérêt suprême domine tous les autres; la félicité des hommes dans une vie meilleure et plus durable. Partout où ce but peut être atteint les jésuites s'accablent sans répugnance et sans peine.

FAITS DIVERS

AUX CORRESPONDANTS.—Nous ne savons pas de quel article il s'agit, relativement au canal de Beauharnais. UN VAISSEAU.—Un correspondant nous apprend qu'il y a maintenant dans le port de Québec la barque Giovanna-Maria, qui porte le drapeau de l'Illyrie; cette barque est allée à Québec chercher des douves. ARRIVÉE.—Mgr. Pevève de Sidlyme est de retour de sa visite pastorale dans une partie du diocèse de Québec. S. G. est arrivée à Québec le 12 au soir, accompagnée des révérends MM. Carrier et E. Langevin, et de son secrétaire, et se propose de faire bientôt la visite des établissements du Saguenay. CONFIRMATION.—Un correspondant nous écrit que Mgr. de Sidlyme, dans sa dernière visite pastorale dont nous avons donné l'itinéraire, a confirmé 4436 enfants et adultes! NOMINATION.—Ezechiel M. Hart, écrivain, est nommé avocat, dans le Bas-Canada. PANORAMA.—Un M. Burr est maintenant occupé à terminer un magnifique panorama qui fera voir la beauté des rives du St. Laurent dans une longueur de 2,000 milles Ce panorama doit être exhibé aux États-Unis. ÉMIGRÉS.—Le nombre total des émigrés arrivés cette année au Nouveau Brunswick (au 30 juin) est de 3368. BANQUE.—Le canal Bank d'Albany vient de suspendre ses paiements. ANANAS.—Un énorme ananas, pesant 80 livres, vient d'arriver à l'échange de Philadelphie. Dîner.—Jedi, à ou lieu le dîner en l'honneur des officiers de la marine américaine, qui se trouvent dans notre port. Plus de 100 convives ont pris part à la fête, qui a été très joyeuse et parait plaire aux notes de la ville de Montréal. INCENDIE.—Le feu s'est déclaré dans la nuit de jeudi dans une maison occupée par M. Labrèche (peintre) sur la Rue Bonaventure. La perte a été d'environ 2250; rien n'était assuré. AUTRE INCENDIE.—Dimanche matin, le feu s'est déclaré sur la rue Notre Dame dans la maison de MM. Arthur et Cie., qui ont beaucoup soufferts par cet incendie. Nous apprenons néanmoins que MM. Arthur sont assez assurés pour que leur assurance puisse couvrir leurs pertes. LES IRLANDAIS.—Hier soir, en conformité à avis donné par les journaux et les affiches, il s'est tenu sur le marché à six heures une assemblée d'Irlandais, pour aviser aux meilleurs moyens d'obtenir l'indépendance de l'Irlande et pour recevoir le délégué du Republican union society de New-York. Le maire a refusé de laisser l'assemblée se tenir au marché Bonsecours, ajoutant que le marché ne se donnait que pour des assemblées qui ne sont ni constitutionnelles ni illégales. L'assemblée ne faisait que commencer, lorsqu'un violent orage accompagné d'un fort vent et de grands coups de tonnerre, a fait disperser les personnes présentes. STEAMER DAWN.—On vient de faire une tentative de relever le steamer Dawn, échoué dans les rapides de Lachine; mais cet essai n'a servi qu'à le déplacer et à l'échouer un peu plus bas. On espère pourtant réussir à le ramener bientôt au port. M. CHINIQUY A LA PRAIRIE.—Une communication de La Prairie nous donne sur les prédications de M. Chiniquy dans cette paroisse des détails que nous regrettons de ne pouvoir insérer, vu l'abondance des matières. Nous nous contenterons donc de dire que trois mil cent quatrevingt-sept personnes se sont rangées sous la bannière de la tempérance, et se regardent redevables de leur régénération aux prédications de M. Chiniquy. Notre correspondant ajoute qu'une adresse fut présentée à ce monsieur (nous avons publié cette adresse), après quoi la paroisse entière eût voulu reconduire M. Chiniquy à Longueuil. Mais il s'y refusa, en donnant pour raison que vu la fatigue, il préférerait s'embarquer à bord d'un steamer. En un mot, La Prairie se compte maintenant au nombre des paroisses-modèles.

FUNÉRAILLES.—Il vient d'y avoir à New-York une grande cérémonie funéraire en l'honneur de quelques officiers New-Yorkers, tués au Mexique. TAMPICO.—Le consul anglais envoyait chercher, aux dernières dates, une escadre anglaise pour protéger ses nationaux, vu que les Indiens menaçaient la ville. COLONISATION À QUÉBEC.—M. Beaudry, curé de la Malbaie, est parti pour Montréal, pour y conférer avec le gouvernement sur la colonisation du Saguenay. On se rappelle que nous avons publié, il y a quelque temps, une lettre extrêmement intéressante sur le Saguenay, les voies qui y conduisent ou doivent y conduire, et une association se formant à la Malbaie pour coloniser une portion du territoire du Saguenay, laquelle portion se trouve située entre la rivière Chaudière, la Pente des décharges, du lac Saint-Jean et la grande décharge du Saguenay. Nous pensons que M. Beaudry se rend à Montréal, pour exprimer auprès du gouvernement les vœux des zélés colons auxquels nous venons de faire allusion, ou dans un but analogue. D'un autre côté, on dit que M. le grand-vicaire Mailloux a traversé à une certaine distance derrière Saint-Garvais et Saint-Charles, une étendue considérable de terrain plan et fertile, où il désirerait verser le trop plein des comités de Belle-Chasse et de Dorchester, et qu'il est en rapport avec le gouvernement dans ce but. JOURNAL DE QUÉBEC. CHEMIN DE FER.—Le New-Brunswick rapporte que deux incursions en Angleterre ont pris des parts dans le chemin de fer de Saint-André et de Québec, au montant de £25,000, et que tout le fonds serait immédiatement souscrit; que l'argent serait versé de suite, et que l'on fixait déjà le temps en Angleterre, où ces travaux gigantesques atteindraient Woodstock. LA POUDBRE.—La nouvelle suivante nous est communiquée à 10 heures et demie le 15. "Nous apprenons à l'instant les détails des ravages que le tonnerre a faits avant-hier à la chapelle de Saint-Stanislas (D. des T. R.) et au presbytère qui y est joint. "Une bonne partie des ouvrages qui venaient d'y être achevés ont été mis en pièces. Il y a dans la couverture de la chapelle une brèche de 3 à 4 pieds carrés, brûlés par l'effluve du fluide. Dans le presbytère, le tonnerre est tombé à 2 ou 3 pieds de la table où plusieurs personnes étaient à souper, sans leur faire aucun mal. On estime les dommages à environ £100." JOURNAL DE QUÉBEC. INCENDIE.—Le feu éclata hier entre 8 et 9 heures du matin, dans une maison de bois située à l'encoignure des rues Ste. Anne et de la Reine, à Saint-Roch, laquelle maison appartenait à M. Dery, charretier. La maison a été entièrement consumée. Le feu parait avoir pénétré par la cheminée qui était mauvaise. JOURNAL DE QUÉBEC. UN EXTRAIT.—L'adoption du rappel de l'acte d'union en entier, comme principe d'action politique par la population française du Bas-Canada, doit avoir pour conséquences: 1° l'opposition absolue à cette mesure de la part de la population britannique du Bas-Canada, et conditionnelle de la part de celle du Haut-Canada; 2° la réunion de la masse entière de cette population, sans distinction de partis politiques, contre la population française; 3° l'isolement de cette dernière, dans la lutte, et par suite, la minorité; 4° la résignation forcée de ses chefs, et la non-participation dans la conduite constitutionnelle des affaires; 5° l'antagonisme de l'Angleterre qui naturellement devra préférer les intérêts de sa propre population, aux nôtres; 6° enfin la lutte, lutte de nationalité et par conséquent de haine et de vengeance. ECHO DES CAMPAGNES. Après avoir cité le passage qui précède, notre confrère de la Minerve a dit hier soir ce qui suit; nous sommes du même avis, et redisons avec lui: "Nous invitons ceux qui se vantent d'avoir soulevé la discussion sur ces matières, à résumer leurs écrits, à en extraire tous les arguments qui militent en leur faveur et qui peuvent détruire d'une manière satisfaisante les conclusions auxquelles notre confrère de l'Echo des Campagnes est arrivé par raisonnement. Pour que leurs arguments deviennent tangibles et saisissables, nous les prions de retrancher toutes leurs attaques et leurs récriminations contre le Journal de Québec, la Revue, le Pilot, les Melanges, la Minerve; leur passé et leur avenir, leur présent et leur tactique, leurs pensées secrètes et leurs motifs d'action, leur patriotisme ou leur égoïsme, leur sagesse ou leur étourderie, leur fanfaronnade ou leur timidité, leur fermeté ou leur inconsistance, leur prudence ou leur témérité, &c. &c. Dégagés de ces entourages et de quelques ronemens qui les obscurcissent, leurs arguments seront faciles à apprécier." GÉNÉRAL WORTH.—Le gén. Scott ne subira pas d'enquête par rapport à sa conduite au Mexique; mais le gén. Worth doit passer devant une cour martiale le 1er août. TERRES DE LA COURONNE.—Nos lecteurs se souviennent de la publication dans ce journal, il y a quelques mois, d'un mémoire adressé au gouvernement par les "Squatters" établis dans le Township de Sheen, dans le haut de l'Ottawa, demandant une réduction du prix fixe des terres dans ce township. Nous apprenons avec plaisir qu'on vient de donner ordre de disposer des terres en question à moitié du prix établi.—The Packet. RÉCOLTES.—Nous venons d'apprendre, du haut de l'Ottawa, que les récoltes dans cette partie, ont une belle apparence, ce qui compensera, en quelque manière, les pertes qu'ont essayées ces habitants dans le commerce de bois, qui a été jusqu'à présent leur principale ressource. DUEL.—Un duel à l'épée a eu lieu entre M. Napoléon Bertrand et M. Goudchaux, fils de l'ex-ministre. M. Goudchaux a reçu une blessure légère à la tête. LES ANGLAIS.—Un journal français rapporte qu'on a surpris un bâtiment anglais qui débarquait des fusils pour armer les Chouans de la Vendée. RIO JANEIRO.—Un navire arrivé à Savannah y a apporté des journaux de Rio Janeiro. Ils annoncent que le commerce est entièrement paralysé dans la capitale du Brésil. Les nouvelles de France ont diminué considérablement les transactions sur les différents marchés. ROME.—La question italienne arrive à sa conclusion. Il paraît certain qu'il ne s'agit plus que d'une question d'indemnité. L'Autriche exigerait une reconnaissance actuelle de 18 millions de livres jps. qu'à liquidation. Mgr. Maréchal est chargé de traiter cette question avec le conseil autrique. LES ATELIERS.—Le recensement des ateliers nationaux a donné pour résultat un effectif de 104,000 travailleurs. On n'a pas compris dans ce chiffre 6 à 7,000 ouvriers qui avaient été embaigués sur des attestations de commissaires de police, sans avoir été inscrits aux matrices. Ainsi, le résultat du recensement parait justifier l'effectif de 115,000 travailleurs que M. Emile Thomas avait annoncé au ministre de l'intérieur. LIVOURNE, 2 juin.—En ce moment arrive la nouvelle d'un soulèvement général à Naples. Les insurgés arrivent en masse des provinces contre la capitale.

CATASTROPHE A VERA CRUZ.—Le 2 mai, à 10 h. du matin, une épouvantable explosion a eu lieu dans la rue de la Compana, située vers la partie inférieure de la ville de Vera Cruz. Une maison, où se fabriquaient clandestinement des cartouches, a sauté, par suite de l'imprudence d'un homme qui travaillait à ce dangereux métier, un cigare à la bouche. Treize cadavres ont été retrouvés sous les décombres sans compter nombre de blessés, et peu s'en est fallu que le général Smith qui se trouvait à quelques pas ne fût au nombre des victimes. MÉDAILLE AU GÉNÉRAL TAYLOR.—M. H. E. Baldwin, rue Chartres, N. 9, vient de recevoir la médaille que la législature de la Louisiane a votée au général Taylor. C'est un magnifique œuvre d'art. La médaille est de l'or le plus fin et pèse quinze onces. On y voit d'un côté les armes de la Louisiane, avec cette inscription en anglais "Justice, Union et Confiance." Sur les revers est gravée une scène de la bataille de Buena-Vista. RUSSIE.—Königsberg, 11 juin.—Nous venons d'apprendre d'un employé du consulat de Russie que 100,000 Russes sont en marche vers le grand duché de Posen; les gardes se concentrent à environ trente milles de la frontière de Prusse sur la route de Saint-Petersbourg à Varsovie. Cet employé ajoute que les troupes russes, mobilisées en Pologne, s'élevaient à 240,000 hommes. —On lit ce qui suit dans la Gazette de l'Oder: "On nous écrit de Varsovie que la nouvelle venait d'y être publiée dans les rues que l'empereur rendrait un de ces jours un manifeste qui dépasserait les résolutions et les plans les plus hardis des Polonais. "On donne aussi comme certain que, vers le 16 courant, les Russes marcheront vers l'Occident en trois corps d'armée: le centre, sous les ordres de l'empereur, marchera sur Vienne; l'aile droite, sous Orloff, se dirigera vers Berlin, et l'aile gauche, sous Paskewitch, occupera Cracovie et la frontière de Silésie. Ainsi nous sommes à la veille de grands événements." —Mardi, dans la foule qui encombraient les abords de l'assemblée nationale, deux individus ont été arrêtés au moment où ils venaient de s'enlever mutuellement leurs mouchoirs de poche respectifs. Conduits devant le commissaire de police du quartier, ils ont donné pour toute excuse qu'ils étaient actionnaires de la Banque d'Echange du citoyen Proudhon. —Trois anciens ministres de Louis-Philippe, MM. Hébert, Cunin-Gridaire et Jayr, sont fixés depuis quelque temps à Bruxelles; le lieutenant-général Trézel réside également à Bruxelles, où se trouve aussi le lieutenant-général Jacqueminot. Il serait curieux de dresser une liste exacte des étrangers de distinction qui depuis les événements de février se sont établis en Belgique, et notamment à Bruxelles; on y trouverait bien des noms historiques. —On écrit de Madrid, à la date du 13, qu'il est possible que le ministre Narvaez soit obligé de se retirer par suite de nouvelles difficultés que vient de créer à l'Espagne le retour de M. Isturitz. Le parti libéral, en cas de nécessité, exprimera le désir que sir H. Bulwer retourne à Madrid. Le grand-duc régnant de Hesse-Darmstadt est mort le 16 d'une attaque d'apoplexie. Son avènement datait du 6 avril 1830. Son successeur, le grand-duc actuel, a été nommé co-régent le 5 mars de cette année. Le grand-duc décédé était âgé de 70 ans. —On lit dans la Gazette Prémontaise. "Le général Durand, à bout de munitions, a pensé à sauver la ville par une capitulation; on l'habitait du haut du mont Bérico, où quatre batteries avaient été disposées. Le drapeau blanc, arboré sur la ville, a fait cesser le feu immédiatement. Pendant la nuit, on a discuté les articles de la capitulation. La garnison sortira de la place avec les honneurs militaires, et conservera ses armes; seulement, les soldats de cette garnison promettent de ne pas se battre pendant trois mois. La ville est assurée quant à l'existence et à la propriété des habitants. Quiconque voudra sortir avec les troupes pontificales, sera considéré comme faisant partie de ces troupes. La place sera évacuée avant midi. Les Autrichiens comptent 20,000 hommes et 60 canons, avec une forte cavalerie. "Les défenseurs de Vicence ont eu 500 hommes tués ou blessés. Les Suisses, y compris l'artillerie, ont perdu beaucoup de monde. La ville a peu souffert au centre, mais beaucoup dans sa circonférence. Le feu du mont et d'autre part a duré quinze heures. Deux seules maisons ont été brûlées par le mont Bérico. Le général Durand et le colonel Bellazzi, toujours au plus fort danger, n'ont pas été blessés. Sans doute la prise de Vicence est un échec, mais l'armée du roi Charles-Albert conserve sa position. C'est à Vérone qu'est le nerf de la guerre; c'est là qu'elle se décidera. "Les derniers renseignements portent que la perte des Autrichiens sous Vicence, a été de 5,000 morts et blessés. Radetski est rentré à Vérone à la tête de 10,000 hommes. Ce matin, Charles-Albert a attaqué Vérone à la tête de 40,000 hommes. Padoue est en état, et on l'attaquait de faire une vigoureuse résistance. Elle a une forte garnison sous les ordres de Charles Bignami. Elle peut recevoir des renforts de Trévise, qui n'est pas menacée. D'ailleurs, Padoue peut être défendue par des inondations. LETTRE.—Au président de l'assemblée nationale. "Londres, 15 juin 1848. "Monsieur le président, "J'étais fier d'avoir été élu représentant à Paris et dans trois autres départements. C'était, à mes yeux, une ample réparation pour trente années d'exil et six ans de captivité; mais les soupçons injurieux qu'a fait naître mon élection, mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du pouvoir exécutif, m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir obtenu par l'intrigue. Je désire l'ordre et le maintien d'une République sage, grande, intelligente; et puisque involontairement je favorise le désordre; je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains. (Vive adhésion.) "Bientôt, j'espère, le calme renaitra et me permettra de rentrer en France, comme le plus simple des citoyens, mais aussi comme un des plus dévoués au repos et à la prospérité de son pays. "Recevez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments distingués. "LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE."

MARIAGE. En cette ville, le 13, Edouard Thornton, écrivain, de Boston à Dile. Marie-Sophonie Brouillet, de Montréal, fille de M. J. Brouillet cette ville.

COLLEGE DE MONTREAL. LES examens publics du collège de Montréal commenceront le 25 du courant et se termineront le 26 par la distribution solennelle des prix. On ne sera admis à la séance du MERCREDI soir qu'avec une carte d'entrée. La rentrée des classes est fixée au 19 septembre. L. VILLENEUVE, PRÉSIDENT. 13 Juillet. Directeur du Collège.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC. LES exercices publics du Petit Séminaire de Québec auront lieu MARDI le 25, MERCREDI le 26 et JEUDI le 27 courant. Séances, à 8 heures du matin, et à 1 heure de l'après-midi. Les classes de latinité paraîtront comme d'usage, en commençant par les moins avancées; celles de philosophie viendront ainsi: Mardi P. M. les mathématiques; Mercredi P. M. l'astronomie; Mercredi matin et Jeudi P. M. la physique. A la suite des exercices de chaque jour, il y aura une discussion sur le Libre Echange, la Liberté de Commerce et la Libre Navigation du St. Laurent. Le tout sera terminé par la Distribution des Prix. Les vacances s'ouvriront Vendredi matin, 23 courant, à 8 heures. La rentrée est fixée au 14 septembre. L'invitation est générale aux parents des élèves et aux amis de l'éducation qui sont priés de se munir d'une carte d'admission. 18 juillet 1848.

A VENDRE. UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse; près du collège, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE. Montréal, 18 juillet 1848.

COLLEGE DE NICOLET. LES examens publics du séminaire de Nicolet auront lieu le 26 et le 27 du courant. La première séance commencera à 1 heure P. M., mercredi le 26; la seconde à 8 heures A. M., jeudi le 27. Les amis de l'éducation sont invités à les honorer de leur présence. Les vacances commenceront le 27 après-midi, et se termineront le 19 septembre. Nicolet, 14 juillet 1848.

COLLEGE DE STE. THÉRÈSE. LES exercices Littéraires du Collège de Ste. Thérèse se termineront le 26 du courant après-midi; ensuite commenceront les vacances qui dureront jusqu'au 7 septembre. DUCHARME, PRÉSIDENT. Ste. Thérèse, 13 juillet 1848.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION. LES examens publics du Collège de l'Assomption auront lieu le 25 et le 26 du courant, en quatre séances, deux par jour, une le matin et l'autre l'après-dîner; et l'ouverture des classes se fera le seize de septembre au matin. Montréal le 7 juillet 1848.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE. LES Exercices littéraires du Collège de St. Hyacinthe auront lieu en quatre séances, le 18 et 19 juillet. Les séances du matin commenceront à huit heures et celles de l'après-midi à une heure et demie. L'exiguité du local ne permettant pas d'admettre le public indistinctement, on ne recevra de jeunes personnes que les parents des élèves. Les parents et les amis de l'éducation sont spécialement invités à assister à ces exercices. Pour entrer il faut avoir une carte d'admission qu'on se procurera au Collège. Les vacances ne seront données que le 20 au matin. 3 juillet.

DEMANDERIE. ON demande immédiatement à St. CONSTANT un Intituteur pour tenir une École Modeste, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une École commune. Une place comme Chantre est aussi offerte aux dits Intituteurs. S'adresser au Curé du lieu, — St. Constant, 7 juillet 1848.

L. P. BOIVIN, Curé des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. VERTU de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la place Jacques Cartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT DE MONTRÉAL, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc. Montréal, 26 mai 1848.

INSTITUTEUR. UN INSTITUTEUR d'expérience et qualité pour tenir une École Modeste désire prendre un engagement pour une ou plusieurs années à commencer au premier de juillet prochain sous les ordres des Messieurs les Curés et Commissaires d'École, soit dans le district de MONTREAL, des TROIS-RIVIÈRES ou de QUÉBEC. Dans une École MIXTE; sa Dame peut prendre l'instruction de filles. Il peut enseigner la vraie prononciation de la langue anglaise. L'Étudiant dans toute son Étendue d'après les meilleurs auteurs anglais, la tenue des livres de compte, l'Arithmétique, etc. etc. Il sera utile pour les catéchismes, les récréations du clergé en général. Il exerce sa profession suivant la méthode de Lancaster. S'adresser soit par lettre à la poste ou autrement; à Messire CHARLAND, prêtre et curé de St. Ursule, de Beauharnais.

ARCHITECTURE. HS. BAILLARGE, Architecte, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville Québec. Montréal, 17 juillet 1848.

CURIOSITES NATURELLES.

(Pour les Melanges).

Puits Salans du Su-tchuen. Extrait de deux lettres de M. Imbert, missionnaire apostolique. 1826, 1827.

Les puits salans se trouvent à Ou-Tong-Kiao près de Kiateng-fou, dans le Su-tchuen; il y en a quelques dizaines de mille dans l'espace d'environ dix lieues de long sur quatre ou cinq de large; chaque particulier un peu riche se cherche quelque associé et creuse un ou plusieurs puits. C'est avec une dépense de mille et quelques cents taels (le tael vaut environ sept livres dix sols). Leur manière de creuser ces puits n'est pas la nôtre. Ce peuple fait tout en petit et rien ne sait se faire en grand; il vient à bout de ses desseins avec le temps et la patience, et avec bien moins de dépenses que nous. Il n'a pas l'art d'ouvrir les rochers par la mine, et tous les puits sont dans le rocher. Ces puits ont ordinairement de quinze à dix-huit cents pieds français de profondeur, et n'ont que cinq, et au plus six pouces de largeur. Voici la manière de creuser ces puits: si la surface de la terre est de trois ou quatre pieds de profondeur, on y plante un tube de bois creux surmonté d'une pierre de taille qui a l'orifice nécessaire, de cinq à six pouces, ensuite on fait jouer dans ce tube un mouton, ou tête d'acier de trois cents à quatre cents livres pesant. Cette tête d'acier est ornée en couronne un peu concave par dessus et ronde par dessous. Un homme fort, habillé à la légère monte sur un échafaudage, et danse toute la matinée sur une bascule qui soulève cet éperon à deux pieds de haut, et le laisse tomber de son poids: on jette de temps en temps quelques seaux d'eau dans le trou pour pétrir les matières du rocher et les réduire en bouillie. L'éperon ou tête d'acier est suspendue par une bonne corde de rosin, petite comme le doigt, mais forte comme nos cordes de boyard: cette corde est fixée à la bascule; on y attache un bois en triangle et un autre homme est assis à côté de la corde. A mesure que la bascule s'élève, il prend le triangle et lui fait faire un demi-tour afin que l'éperon tombe dans un sens contraire. A midi, il monte sur l'échafaudage pour relever son camarade jusqu'au soir. La nuit deux autres hommes le remplacent. Quand ils ont creusé trois pouces, on tire cet éperon avec toutes les manières dont il est surchargé, par le moyen d'un grand cylindre qui sert à rouler la corde. De cette façon ces petits puits ou tubes sont très perpendiculaires et polis comme une glace. Quelque fois, tout n'est pas roche jusqu'à la fin, alors l'opération devient des plus difficiles et quelques-fois infructueuse, car le puits perd sa perpendicularité; mais ces cas sont rares. Quelque-fois le gros anneau de fer qui suspend le mouton vient à casser, alors il faut cinq à six mois pour pouvoir, avec d'autres moutons, broyer le premier et le réduire en bouillie. Quand la roche est assez bonne, on avance jusqu'à deux pieds en vingt quatre heures. On reste au moins trois ans pour creuser un puits. Pour tirer l'eau, on descend dans le puits un tube de bambou (1), long de vingt quatre pieds, au fond duquel, il y a une soupape; lorsqu'il est arrivé au fond du puits, un homme fort s'assied sur la corde et donne des secousses; chaque secousse fait ouvrir la soupape et monter l'eau. Le tube étant plein, un grand cylindre en forme de dévidoir, de cinquante pieds de circonférence, sur lequel se roule la corde, est tourné par deux, trois ou quatre buffes ou bœufs, et le tube monte: cette corde est aussi de rosin; ces pauvres animaux ne tiennent guère à ce travail, et il en meurt en quantité. L'eau est très saumâtre, et donne à l'évaporation un cinquième et plus, quelque fois un quart de sel; ce sel est très âcre; il contient beaucoup de nitre.

L'air qui sort de ces puits est très inflammable. Si l'on présentait une torche à la bouche d'un puits quand le tube plein d'eau est près d'arriver, il s'enflammerait en une grande gerbe de feu de vingt à trente pieds de haut brûlant la halle avec la rapidité et l'explosion de la poudre. Cela arrive quelques fois par l'imprudence ou la malice d'un ouvrier qui veut se suicider. Il est de ces puits d'où l'on ne retire point de sel, mais seulement du feu. On les appelle puits de feu. Voici comme ils sont construits; un petit tube en bambou fermé l'embouchure et conduit l'air inflammable ou l'on veut, on l'allume avec une bougie et il brûle continuellement; la flamme est bleuâtre, ayant trois ou quatre pouces de haut et un de diamètre: ici ce feu est trop petit pour cuire le sel.... Les grands puits de feu sont à Tsé-Liou-Tsing à quarante lieues d'ici.

Les puits de sel et les mines de charbon dont on se sert pour réduire l'eau salée occupent un peuple immense; il y a des particuliers riches qui ont jusqu'à cent puits. Le 6 janvier 1827, j'arrivai à Tsé-Liou-Tsing (puits de l'eau couante), on y voit la plus belle merveille de la nature, et le plus grand effort de l'industrie humaine; c'est un volcan marité.

Cet endroit est dans les montagnes, au bord d'un petit fleuve; il contient, comme Ou-Tong-Kiao, des puits de sel creusés de la même manière; il y a plus de mille de ces puits ou tubes qui contiennent de l'eau salée. En outre chaque puits contient un air inflammable que l'on conduit par un tube de bambou; on l'allume avec une bougie, et on l'éteint en soufflant vigoureusement. Quant on veut puiser l'eau salée, on éteint le feu, car sans cela, l'air montant avec l'eau ferait explosion.

Dans une vallée se trouvent quatre puits qui donnent du feu en une quantité vraiment effrayable, et point d'eau. C'est là sans doute le centre du volcan. Ces puits dans le principe, ont donné de l'eau salée; l'eau ayant tari, on creusa, il y a une douzaine d'années, jusqu'à trois mille pieds et plus de profondeur, pour trouver de l'eau, ce fut en vain mais il sortit soudainement une énorme colonne d'air qui s'échappa en grosses particules noires. Je l'ai vue de mes yeux; cela ne ressemble pas à la fumée, mais bien à la vapeur d'une fournaise ardente; cet air s'échappe avec un bruitement et un roulement affreux qu'on entend de fort loin il respire et pousse continuellement, sans jamais aspirer; ce qui fait croire qu'il a son aspiration dans quelques lacs éloignés.

L'orifice du puits est surmonté d'une caisse de pierres de taille, six ou sept pieds de hauteur de crainte que par malice ou inadvertance quelqu'un ne mette le feu à l'orifice du puits. Ce malheur est arrivé en août dernier; ce puits est au milieu d'une vaste cour et au centre de quatre grandes et longues halles ou cuisines, où se trouvent les chaudières qui cuisent le sel. Dès que le feu fut à la surface du puits, il se fit une explosion affreuse, et un assez fort tremblement de terre; à l'instant même tout le surface de la terre fut en feu la flamme qui avait environ deux pieds de hauteur voltigeait sur la superficie du terrain. Quatre hommes se dévouèrent et portèrent une énorme pierre sur l'orifice du puits, aussitôt elle vole en l'air; trois hommes furent brûlés, le quatrième échappa à danger; ni l'eau ni la boue ne purent éteindre

le feu. Enfin après quinze jours de travaux opiniâtres, on porta de l'eau en quantité sur la montagne voisine, on y forma un lac, et on lâcha l'eau tout à coup, elle vint en quantité avec beaucoup d'air, et elle éteignit le feu. Ce fut une dépense d'environ trente mille francs; somme considérable en Chine.

A un pied sous terre, sur les quatre faces du puits sont entés quatre énormes tubes de bambou, qui conduisent l'air sous les chaudières. Un seul puits fait bouillir plus de trois cents chaudières, chaque chaudière a un tube de terre glaise haut de six pouces ayant au centre, un trou d'un pouce de diamètre. Cette terre empêche le feu de brûler le bambou. D'autres bambous mis en dehors éclairent les rues, et les grandes halles ou cuisines. L'excédent du feu est conduit par un tube hors de l'enceinte de la saline, et y forme trois cheminées ou énormes gerbes de feu, flottant et voltigeant à deux pieds de hauteur ou de plus de la cheminée. La surface du terrain de la cour est extrêmement chaude et brûle sous les pieds. En janvier même tous les ouvriers sont à demi-nus, n'ayant qu'un petit caleçon pour se couvrir. J'ai eu comme tous les voyageurs la curiosité d'allumer ma longue pipe au feu du volcan, ce feu est extrêmement actif. Les chaudières, de fonte ont jusqu'à quatre et cinq pouces d'épaisseur, elles sont calcinées et content en peu de mois. Les porteurs d'eau salée, des aqueducs en tubes de bambou fournissent l'eau. Elle est reçue dans une énorme citerne, et un chapelet hydraulique, agité jour et nuit par quatre hommes fait monter l'eau dans un réservoir supérieur, d'où elle est conduite par des tubes, et alimente les chaudières. L'eau évaporée en vingt quatre heures forme un paté de sel de six pouces d'épaisseur, pesant environ trois cents livres; il est dur comme de la pierre; ce sel est plus blanc que celui de Ou-Tong-Kiao, et prend moins au gosier; sans doute que le charbon qu'on emploie à Ou-Tong-Kiao, et même la différence de l'eau salée produisent ces variantes.

J'oubliais de vous dire que ce feu ne produit presque pas de fumée, mais une vapeur très forte de bitume que je sentais à deux lieues loin du pays; la flamme est rougeâtre comme celle du charbon; elle n'est pas attachée et écurcinée à l'orifice du tube, comme le serait celle d'une lampe, mais elle voltige environ à deux pouces de l'orifice, et elle s'élève d'environ deux pieds. Dans l'hiver les pauvres pour se chauffer creusent en rond le sable à environ un pied de profondeur, une dizaine de malheureux s'assoient autour; avec une poignée de paille, ils enflamment le creux; et ils se chauffent de cette manière aussi longtemps que bon leur semble; ensuite ils comblent le creux avec le sable, et le feu est éteint.

Les habitants païens et chrétiens craignent ce feu extrêmement, ils croient que c'est une évaporation du feu de l'enfer; cependant ils sont mauvais et rapineurs plus qu'en aucun lieu de la province....

Il serait à souhaiter qu'on vint à trouver en Canada, de semblables puits de gaz, ou air inflammable; alors l'éclairage serait à meilleur marché.

A VENDRE

AU VILLAGE ST. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds de front sur 100 pied de profondeur, avec maison en pierre d'un étage et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ARCHAMBAULT, et au village de l'Industrie à M. CHARLES GOGGÉ.

Village St. Paul, 20 mars 1848.

AVIS

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert à pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radoux d'eau moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé de sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté, à qui voudra, de tenir une traverse de canal ou d'esquif pour la commodité de piétons; au lieu connu sous le nom de traverse à Maricelle.

- Les péages qui seront demandés, sont:
1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.
2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, additionnelle aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers.
4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et demi.
5° Pour chaque personne à pied: Un denier.
6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.
7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, porc, et autre animal de même taille: Un demi denier courant.

J. F. LA ROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT.
P. U. ARCHAMBAULT. ANAËLE ARCHAMBAULT.
NARCISSE GALARNEAU. CYRISE CHAPUT.
JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT.
ACAPIT ARCHAMBAULT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

A VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la rue Sauguisart, de 40 pieds de front sur 34 de profondeur, mesuré française, avec une MAISON à deux côtés dessus construite.

Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minerve ou sur les lieux au propriétaire Soussigné.

Montréal, 11 mai 1848. JACQ. AL. PLINGUET

INSTITUTEUR.

UN INSTITUTEUR d'expérience et qualifié pour tenir une École-Moyenne désire prendre un engagement pour une ou plusieurs années à commencer au premier de juillet prochain sous les ordres de Messieurs les Curés et Commissaires d'École, soit dans le District de MONTREAL, des TROIS-RIVIERES ou de QUEBEC.

Dans une École Mixte; sa Dame peut prendre l'instruction des filles. Il peut enseigner la vraie prononciation de la langue anglaise. L'Arithmétique dans toute son étendue d'après les meilleurs auteurs anglais, la tenue des livres de compte, l'arpentage, etc. etc. Il sera utile pour les catéchismes, les cérémonies du clergé en général.

Il s'occupe sa profession suivant la méthode si facile de Lancaster. S'adresser soit par lettre à la poste ou autrement; à Messieurs CHARLÉNO, prêtre et curé de St. Etienne de Beauharnois.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST VINCENT, MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

Montréal, 5 novembre 1847. J. BTE. ROLLAND.

Librairie ECCLESIASTIQUE

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Grégoire, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, l'AM de LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DIX-SEPT CENTS par an, payables tous les six mois et d'avance.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Grégoire, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.

Montréal, chez E. R. Fabre, Ger., No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-À-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL, CHEZ MM. CHAPELÉAU & LA MOTHE. AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

En annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fond d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné veut aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage de aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout les Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASSEBLES TOUT FAITES. AUSSI, CROIX DE CHASSEBLES EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Gris, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALLMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et variés. Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix. GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

LES ÉTOILES sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. LES VOILES portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux). Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE. Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Autels, Chaires, Encensoirs, Ciboures, Burettes, etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ses ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur; et les adresser à J. C. ROBILLARD, No. 54, Cedar St. New-York.

P. GENDRON, IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et aux public pour l'encouragement qu'il lui a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que Livres, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITÉS, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUIT.

LE VÉRITABLE PORTRAIT DE S. S. PIERRE.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE

de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large!! CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvres de l'École Italienne, est mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui le GRAND APÔTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si EXCELLENT PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui méritent sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELÉAU & LA MOTHE. RUE NOTRE-DAME, VIS-À-VIS LE SÉMINAIRE. Montréal, 19 novembre 1847.

MANUEL DE TEMPERANCE.

PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Se vend chez MM. FABRE & Cie.

MM. CHAPELÉAU & LA MOTHE.

A L'ÉVÊCHE.

A VENDRE

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir:—

1° Un emplacement situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2° Un emplacement situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens.

3° Une terre située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Table et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ RONCALD CHARRIER ECR. AVOCAT, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848.—q.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax est fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York.—Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là.

Montréal, 12 mai 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. F. MARTINEAU, Ptre. Vic. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPELÉAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.